



ACL SAUSHEIM - section AIKIDO

Dojo du COSEC 22 rue des grains

FICHE D'INSCRIPTION DU CLUB

AI



KI

DO

Association de Culture et des Loisirs

Maison des Associations
31 rue des Vergers
68390 Sausheim

à remettre à M. Paul Wildemann

L'ENSEMBLE DU DOCUMENT EST À RENSEIGNER LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES

PARTICIPANT :

Nom : _____

Prénom : _____ F H

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél domicile : _____

Tél mobile : _____

En donnant ci-dessous mon adresse E-mail, j'autorise l'envoi d'informations liées à l'ASSOCIATION

Adresse E-mail : _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Association.

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tél : _____

Élève mineur :

Nom du représentant légal : _____

Prénom : _____ Père Mère

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Certificat médical :

Pour toute nouvelle inscription à l'un de ces cours, il sera demandé un certificat médical (de moins de trois mois) attestant de la capacité du participant à suivre le ou les cours concerné(s). Il est obligatoire pour que l'inscription puisse être enregistrée. Ce certificat est à renouveler chaque saison (ou attestation de santé)

Pour les mineurs: uniquement attestation de santé.

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées les élèves peuvent être amenés à être photographiés ou filmés. Ces images, quel que soit le support, pourront être utilisées comme outil pédagogique ou pour réaliser la promotion de nos activités.

J'autorise l'ACL à utiliser ces images, sans limitation de durée :

oui non

ACTIVITÉ : Cochez la case qui convient

cours enfants: (en dehors des vacances scolaires)

Mardi	18:00	19:00	<input type="checkbox"/>
cours adultes:			
Mardi	19:30	21:00	<input type="checkbox"/>
Jeudi (armes de 19h à 19h30)	19:00	21:00	<input type="checkbox"/>

COTISATIONS:

Montant de l'adhésion ACL : cotisation annuelle

Adultes : voir les tarifs sur le bulletin d'adhésion de l'ACL

Mineurs – 18 ans : voir les tarifs sur le bulletin d'adhésion de l'ACL

Paiement: en espèces ou par chèque à l'ordre de ACL
(1 seul règlement en début de saison)

Montant des cours Aikido : cotisation annuelle

Adultes : voir les conditions particulières du club

Enfants : voir les conditions particulières du club

Paiement: par chèque à l'ordre de ACL-section Aikido

En cas de paiement échelonné, l'ensemble des chèques pour la totalité de la cotisation sera remis en début de saison. Les chèques seront encaissés à un mois d'intervalle (maximum 3 chèques)

Conditions d'inscription aux cours :

- L'adhésion à l'association ACL est obligatoire pour toute activité.
- Une fiche d'adhésion à l'ACL doit être remplie et signée.
- Les cotisations (cours + ACL) devront être réglées au responsable de la section aikido.
- Pendant la période d'essai pour les nouveaux arrivants (le cours pris avant l'enregistrement de l'inscription au cours), la responsabilité du professeur et celle de l'association (ACL) ne pourront être engagées.
- La responsabilité du professeur et celle de l'association se limite à la durée de l'activité.
- Pour les élèves mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du professeur et le remettre à celui-ci au Dojo ; de même, l'élève sera récupéré au dojo.
- Les parents dégagent la responsabilité du professeur et celle de l'association pour les enfants venant seuls aux cours.
- En cas d'absence du professeur 15 minutes après l'horaire normal du cours, celui-ci est annulé.
- Merci de prévenir le professeur en cas d'absence ou de retard.
- Les cours sont en général interrompus pendant les vacances scolaires.
- Les frais d'adhésion et les cours sont non remboursables.
- L'ACL section Aikido se réserve le droit en cours d'année : de modifier les horaires , d'annuler un cours faute d'un nombre suffisant de participants.

Documents à fournir chaque année:

- La fiche ACL dûment complétée (la présente fiche si modifications)
- Le certificat médical (ou attestation de santé)
- La demande de licence N° _____
- Votre règlement ACL et Aikido

Je soussigné(e) en qualité de participant au(x) cours ou de représentant légal de l'élève mineur déclare avoir pris connaissance des différentes conditions et confirme ma demande d'inscription.

A Sausheim, le Signature : _____